

AJP - Cahier de revendications
Négociation JFB ~ AJP
Renouvellement CCT PQ

Novembre 2009



1. Contexte

1.1. Révolution ou involution des médias ?

- Le professionnalisme sera la condition de survie de la PQ (« lhavenews.be » = le parfait contre exemple).
- Une presse de qualité, faite par des professionnels, dont la crédibilité et la fiabilité sont les seules valeurs.
- Tant que le business model est développé par des commerciaux et gens de marketing, ignorants de ce qu'est l'information, sa déontologie, ses conditions de professionnalisme, le 'business model' continuera à patiner, voire fera perdre définitivement à la PQ son crédit auprès du public.
- Révolution ou involution des médias ? L'heure est au choix.



1. Contexte

1.2. Malaise professionnel : les conditions de production de l'information influencent directement sa qualité

- 80 % des journalistes estiment que leurs conditions de travail se sont détériorées ces dernières années
- Un journaliste sur deux n'est pas satisfait de ses conditions de travail. La moitié des journalistes considère en effet ne pas disposer du temps nécessaire ni des moyens matériels et humains pour travailler correctement. Un taux d'insatisfaction qui monte à 65% en PQ...
- 40 % des journalistes envisagent de quitter la profession avant la fin de leur carrière. Motif principal ? Les mauvaises conditions de travail.

(Chiffres extraits de l'enquête de Céline Fion – sept. 2008 – sur le moral des journalistes)



1. Contexte

1.2. Malaise professionnel : les conditions de production de l'information

- Le journalisme est la troisième profession la plus exposée au burnout professionnel enquête menée en Flandre (par la VUB, la KUL et l'Institut Artevelde – février 2009).
Il n'y a aucune prise en compte de ce risque dans les rédactions francophones.
- Les causes du stress professionnel sont pourtant identifiées : charge de travail croissante, horaires inhumains (chronophagie), sentiment de n'avoir jamais terminé, politiques éditoriales changeantes, multi-tâches...



1. Contexte

1.3. Malaise professionnel : insatisfaction salariale

- Les journalistes sont moins rémunérés que les enseignants, sauf à la RTBF.

Secteur ou entreprise	Débutant	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Audiovisuel privé ⁽¹⁾	1.919	2.224	2.353	2.586	2.770
TV locales ⁽²⁾	2.243	2.548	2.761	2.945	3.157
Hebdos ⁽³⁾	2.474	2.538	2.851	3.141	3.358
Editions de l'Avenir ⁽⁴⁾	2.188	2.484	2.996	3.335	3.604
IPM (Libre et DH) ⁽⁴⁾	2.360	2.807	3.168	3.507	3.776
Le Soir ⁽⁴⁾	2.367	2.826	3.344	3.695	3.979
RTBF	3.127	3.280	3.491	3.892	4.160
Enseignants	2.560	2.969	3.283	3.754	4.068

(1) Barème CP 227. (2) Barème CP 329. (3) Barème national hebdos PPress/AGJPB. (4) Barème catégories A puis B.

1. Contexte

1.3. Malaise professionnel : insatisfaction salariale

- Le pouvoir d'achat des journalistes de la PQ a diminué ces dernières années par l'effet de plusieurs mesures : blocages barémiques (Sud presse – Soir), barèmes maison sous le barème secteur (Corelio).
- Les budgets consacrés à la masse salariale ont diminué en raison de la volonté de la plupart des éditeurs de :
 - ✓ « vider » la catégorie C
 - ✓ l'absence de revalorisation des barèmes depuis 1991
 - ✓ plans de prépension successifs (avec ou sans réengagement) .



1. Contexte

- **1.4. Malaise professionnel : injustices et illégalités**
 - L'écart salarial entre les hommes et les femmes est réel dans le journalisme également (différentiel de 13% - cf enquête de l'Université de Gand) A nouveau : aucune prise en compte dans les politiques de rémunération.
 - On assiste au retour en force des faux indépendants (particulièrement IPM et Sud Presse)

2. Objectifs AJP

1. Remettre les journalistes au cœur des entreprises de presse (gestion, concertation et allocation budgétaire).
2. Revaloriser sensiblement la rémunération des journalistes et améliorer leurs conditions de travail
3. Mettre fin aux systèmes illégaux (faux-indépendants)
4. Diminuer la pression et la charge de travail, améliorer le bien-être au travail, notamment par l'augmentation des effectifs disponibles



3. La convention actuelle

- Elle permet depuis 2003 que des barèmes soient négociés entreprise par entreprise > **flexibilité de l'architecture actuelle.**
- Le barème sectoriel actuel est un filet, on peut négocier sans aucune limite au-delà > **grande flexibilité salariale.**
- Innovations technologiques et descriptions de fonctions : les « nouvelles » fonctions (webmaster,...) font l'objet dans certaines entreprises de descriptions propres (négociées). Elles sont ensuite rattachées au barème général (A,B,C) > **flexibilité de descriptions de fonctions**
- Catégories de tirage : vu les baisses continues de tirage, ne correspondent en effet plus à la réalité.



4. Les orientations de l'AJP

4.1. Barèmes et classifications

- Convention de secteur **complète**, avec **barèmes sectoriels** de référence (progression annuelle), en l'actualisant (tirages). Fin des blocages barémiques.

Les questions âge/ancienneté ont partout été résolues.

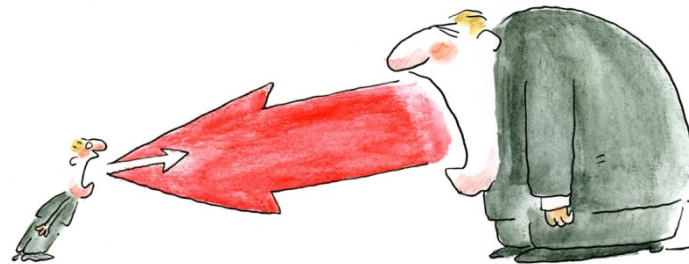
- Ouvrir la discussion sur la **description de fonctions** en vue d'une actualisation
- Continuer à permettre des négociations en entreprise portant sur



4. Les orientations de l'AJP

4.1. Barèmes et classifications

- Privilégier le salaire à toute autre rémunération de substitution, en raison de sa protection légale et des incidences sociales de toute « ventilation ».
- Système de « gestion de compétences », ou « d'évaluation » : aucun système n'a fait ses preuves, sauf au plan de l'arbitraire et de l'opacité.
- Système des mandats : déjà possibles dans la CCT actuelle



4. Les orientations de l'AJP

4.2. Droits d'auteur



- La réforme fiscale est destinée aux auteurs.
- Certains éditeurs ont fragilisé l'existence même de la réforme fiscale par des abus manifestes envers les indépendants.

4. Les orientations de l'AJP

4.2. Droits d'auteur

- Aucune garantie de pérennité du cadre fiscal à court ou moyen terme.
- Ni de garantie de pérennité d'un système conventionnel.
- Les inconvénients liés à l'effet d'aubaine sont bien supérieurs aux éventuels avantages induits.
- Ouverture possible de négociations, mais au-delà des barèmes sectoriels actuels.



4. Les orientations de l'AJP

4.3. Autres dispositions conventionnelles (nouvelles)

- ✓ Contrôle du volume d'heures prestées et de la charge de travail : réaliser un cadastre général et mettre en œuvre un plan d'action de régulation
- ✓ Plan de prévention du stress à organiser dans chaque entreprise
- ✓ Plans d'égalité salariale hommes/femmes
- ✓ Plans de formation continue négociés
- ✓ Régularisation des faux-indépendants
- ✓ Revalorisation des tarifs pour les indépendants
- ✓ Protection des délégués AJP



4. Les orientations de l'AJP

4.4. Possibilités d'actions conjointes JFB/AJP en cas de renouvellement CCT

- Aides à la presse
- Aides à l'emploi



4.5. Paix sociale

- Assurer la paix sociale quant aux aspects couverts par la nouvelle convention

